

Province du }
 Canada. } *EDMUND HEAD.*

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, Etc., etc., etc.

A tous ceux que ces présentes verront ou qu'icelles pourraient concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

John A. Macdonald, }
 Proc. Génl. } **A**TTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre
 Notre dite Province, le quinzième jour de Février, dans la dix-neuvième année
 de Notre Règne, et prorogée le premier jour de Juillet, dans la vingtième année
 de Notre Règne, un certain Bill intitulé : "Acte pour permettre aux Membres
 de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande du Canada de s'assembler en Syn-
 ode," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, et a
 été pendant la dite Session, savoir, le dix-neuvième jour de Juin dernier, soumis
 à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province pour Notre assentiment à
 icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement
 du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session
 tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : "Acte
 pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* et pour le Gouvernement
 du *Canada*," dans sa discrétion, a alors et là déclaré qu'il réservait le dit Bill
 pour la signification de Notre Plaisir sur icelui. Maintenant sachez, que le dit
 Bill intitulé : "Acte pour permettre aux Membres de l'Eglise Unie d'Angleterre
 et d'Irlande du Canada de s'assembler en Synode," nous ayant été soumis en
 Conseil, le sixième jour de Mai maintenant dernier, il nous a plu y donner
 Notre Assentiment : et nous donnons par ces présentes en vertu des dispositions
 du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*,
 Notre Assentiment au dit Bill : Ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que ces
 présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se con-
 duire en conséquence.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à
 icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*. Témoin,
 Notre fidèle et bien-aimé Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, Gouverneur-
 Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général, et Gouverneur-
 en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* du
Nouveau-Brunswick et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles,
 etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité de *Toronto*,
 dans Notre dite Province, ce vingt-huitième jour de Mai, de l'année de Notre
 Seigneur mil huit cent cinquante-sept, et dans la vingtième année de Notre
 Règne.

Par Ordre,

T. LEE TERRILL, Secrétaire.